

## AUX HABITANTS DE LA COMMUNE D'ANIÈRES

**Le déploiement du réseau FTTH (Fiber to the Home) débutera dès le 15 juillet pour une durée d'une année environ**

Anièrès, le 2 juillet 2020

Chères Aniéroises, chers Aniérois,

Le réseau FTTH sera construit étape par étape dans la Commune.

Le raccordement de votre bâtiment au réseau de communication est gratuit pour vous. De plus, grâce au déploiement de deux fibres optiques par foyer, vous disposerez du libre choix du fournisseur de services.


Grâce à l'utilisation maximale des canalisations disponibles sur le territoire communal, le nombre de fouilles sera limité mais il ne pourra pas être exclu dans certains cas. Au cas où des fouilles seraient nécessaires pour raccorder votre bâtiment, vous trouverez en annexe le protocole des réfections prises en charge par la commune d'Anièrès.

Vous trouverez également ci-joint, la carte du déploiement accompagnée des échéances de planification. Veuillez noter que celles-ci sont susceptibles de légères modifications en cours de chantier.

En ce qui concerne la phase d'exécution, les techniciens de l'entreprise Scrasa vous contacteront, au préalable, afin de convenir d'un rendez-vous. Pour éviter tout malentendu, les techniciens actifs pour réaliser le déploiement de la fibre dans votre bâtiment sont identifiés nominativement auprès de la Commune. Leur identité est ainsi vérifiable auprès de la Mairie d'Anièrès au 022 751 11 45 et de M. Mathieu Dardel, [m.dardel@anieres.ch](mailto:m.dardel@anieres.ch).

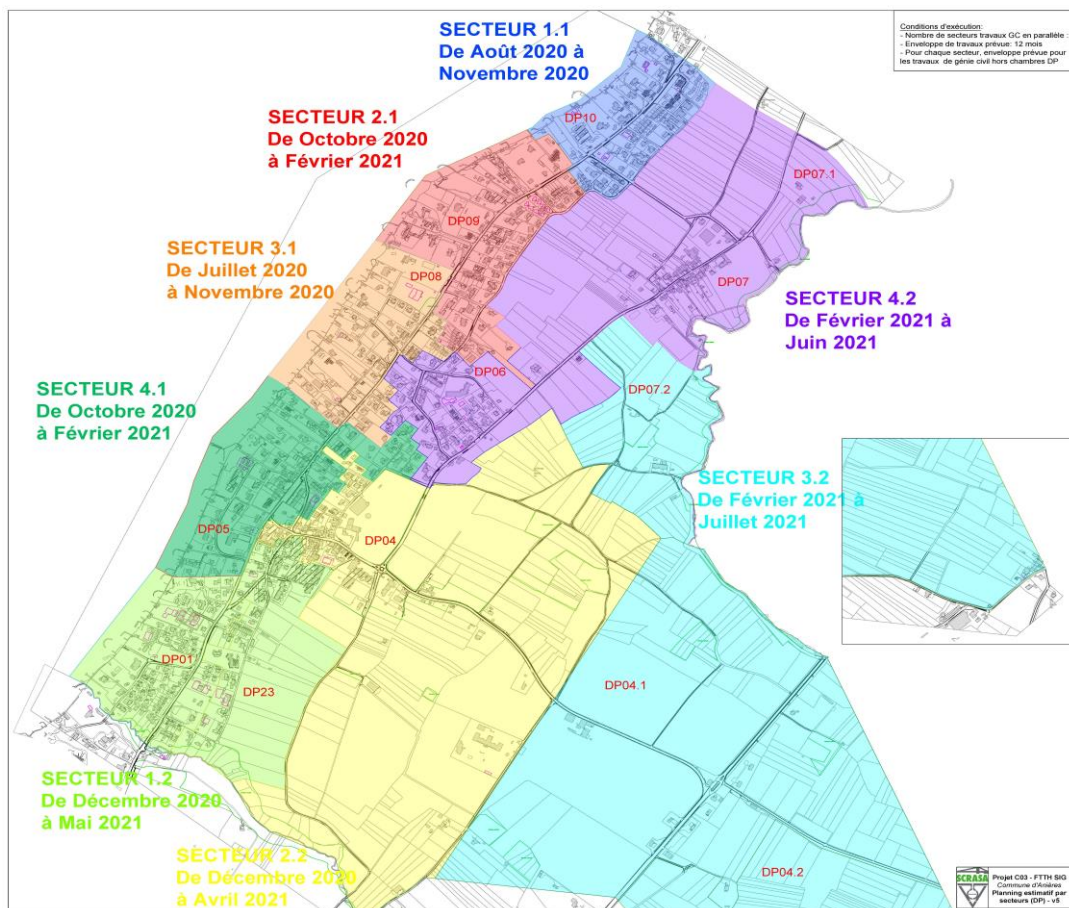
Nous vous remercions d'ores et déjà de leur réserver un bon accueil.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, nous vous adressons, chères Aniéroises, chers Aniérois, nos meilleurs messages.



Pascal WASSMER  
Maire

# Périodes d'intervention par secteur



## Protocole des réfections sur les parcelles privées dans le cadre de la construction d'un réseau FTTH à Anières

<b>Réfections des fouilles en enrobés</b>	
Encaissements	Reprise des matériaux existants ou exceptionnellement apport de matériaux nobles non gélifs, ou similaires à l'infrastructure existante
Type d'enrobé	Similaire à l'existant
Emprise	Pleine largeur + 15 cm pour les chaussées carrossables et + 10 cm pour les cheminements piétons
Joint bitumineux	Oui
Délai	Selon les autres réfections (3 mois max)
<b>Réfections des gazons</b>	
Encaissements	Reprise des matériaux existants ou exceptionnellement apport de matériaux nobles non gélifs, ou similaires à l'infrastructure existante
Type de gazon	Semence
Entretien	Non
Délai	Selon les autres réfections (3 mois max)
<b>Réfections des chemins en grave ou gravier</b>	
Encaissements	Reprise des matériaux existants ou exceptionnellement apport de matériaux nobles non gélifs, ou similaires à l'infrastructure existante
Type de graves ou gravier	Similaires à l'existant
<b>Réfections des zones en matériaux divers (terrasses, accès..)</b>	
Encaissements ou infrastructure	Reprise des matériaux existants ou exceptionnellement apport de matériaux nobles non gélifs, ou similaires à l'infrastructure existante
Type de matériaux	Similaires à l'existant
<b>Introductions villas</b>	
Carottage	Oui
Etanchéité	Oui
Rhabillage	Oui
Revêtement intérieur	Uniquement sur la zone d'introduction
<b>Constats</b>	
Huissier	Si nécessaire sur demande de la Commune
Reportage photos	Oui